

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 19.069

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le 23 mai, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 17 mai 2019

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 17 mai 2019

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, M. Jean-Paul CLECH, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Marie-Noëlle PELTIER, M. Gérard FILOCHE, Mme Marie-José DAUZIDOU, Mme Nelly SERRE, Mme Dominique BERGEROT, M. Daniel COASSIN, adjoints,

Mme Dominique BARRAUD DUCHÉRON, M. Didier BESSON, Mme Annie CHABANEAU, M. René-Luc CHABASSE, Mme Alexandra COUDIGNAC, M. Jean-Michel DENIS, Mme Marie-José DOUMECQ, M. Julien DURESSAY, Mme Dominique GACHET, Mme Thérèse GORDON'S, M. Bruno JARROIR, Mme Régine JOLY, M. Gérard JOUY, M. Gilbert LOUX, M. Denis MOALLIC, M. Pierre PAPEIX, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Thierry ROGISTER, Mme Eva ROY, conseillers municipaux

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. Philippe CAU représenté par M. Jean-Paul CLECH  
M. Didier QUENTIN représenté par M. Patrick MARENGO  
Mme Marie-Claire SEURAT représentée par M. Pierre PAPEIX

**ÉTAIT ABSENTE-EXCUSÉE** : Mme Nancy LEFÈBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

M. Yannick PAVON a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : DÉNOMINATION DE VOIES – RÉSIDENCE DES MATTES DU GUA

**RAPPORTEUR** : Mme CIRAUD-LANOUE

**VOTE** : UNANIMITÉ

Il est proposé à l'assemblée délibérante de dénommer une voie d'accès à la « Résidence des Mattes du Gua » située à Royan :

➤ Impasse de la Bourrache

Les mattes étant des jardins potagers, la bourrache a été choisie car il s'agit d'une plante utile pour attirer les insectes pollinisateurs tels que les papillons, abeilles et bourdons.

Les fleurs de bourrache sont de plus comestibles et peuvent servir à agrémenter et colorer les plats.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission culturelle, en date du 11 août 2017,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'attribuer à la voie d'accès à la « Résidence des Mattes du Gua » située à Royan, la dénomination suivante : impasse de la Bourrache.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 27 mai 2019  
Certifié Conforme

Mairie de Royan le  
Par délégation du Maire,  
Le Directeur Général des Services  
HUBERT THOMAS

Pour le Maire,  
Et par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul CLECH



# PRINCIPE D'AMENAGEMENT ACCES PARKING / RESIDENCE

Echelle 1/500

